

CALENDRIER DÉPÔT DE DOSSIER PTP CDI & Intérimaire

JANVIER 2024 à JUILLET 2024

Vous avez la possibilité d'initier votre demande 12 mois maximum avant la date de début de votre formation selon vos conditions d'éligibilité. **Nous vous conseillons de déposer votre dossier minimum 4 mois avant le démarrage de votre formation.**

Anticipez le dépôt de votre dossier pour des démarches en toute sécurité!

ÉTAPE 1	Début de formation							
Entre :	Le 01 et 31 Mars 2024	Le 01 et 30 Avril 2024	Le 01 et 31 Mai 2024	Le 01 et 30 Juin 2024	Le 01 et 31 Juillet 2024	Le 01 et 31 Août 2024	Le 01 et 30 Septembre 2024	Le 01 et 31 Octobre 2024
ÉTAPE 2	Dépôt du dossier finalisé via votre espace personnel							
<u>Date limite :</u>	23 Novembre 2023	14 Décembre 2023	18 Janvier 2024	22 Février 2024	21 Mars 2024	25 Avril 2024	23 Mai 2024	
<u>ATTENTION</u> : Dossier finalisé = dossier complet (2 à 3 volets : bénéficiaire, organisme, employeur - en fonction de votre situation) et transmis depuis votre espace personnel Transitions Pro Occitanie.								
ÉTAPE 3	Commission paritaire d'instruction							
Mois:	11 JANVIER 2024	1 ^{er} FEVRIER 2024	7 MARS 2024	4 AVRIL 2024	2 MAI 2024	6 JUIN 2024	24 & 25 JUILLET 2024	

Exemples:

Je suis en CDI: Ma formation débute le <u>3 Juin 2024</u>, j'ai jusqu'au <u>22 Février 2024 inclus</u>, pour finaliser mon dossier (tous volets confondus dûment complétés et signés) et le transmettre depuis mon espace personnel Transitions Pro Occitanie. Mon dossier sera alors traité pour la Commission paritaire d'instruction du 4 Avril 2024.

Je suis en contrat intérimaire : Pour être recevable, la demande de prise en charge doit respecter les deux conditions cumulatives.

Voir conditions sur notre site internet.

https://www.transitionspro-occitanie.fr/le-projet-de-transition-professionnelle-ptp

Les notifications de décision sont disponibles sur votre espace personnel, le lundi suivant la commission.

En cas de refus de financement en Commission paritaire d'instruction, vous avez la possibilité de faire une demande de recours auprès de la commission de recours depuis votre espace personnel – rubrique « Mes dossiers - loupe – recours » dans un délai de 2 mois suivant la date de réception de la notification de la décision.